



Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 31 octobre 2019

Pêche expérimentale au saumon atlantique et caractérisation des fosses de repos dans la Jacques-Cartier

Depuis 2004, la pêche au saumon atlantique est interdite sur la rivière Jacques-Cartier. Étant donné le caractère évolutif des cours d'eau, le lit de la rivière Jacques-Cartier a subi des modifications au cours des 15 dernières années, particulièrement à la suite du bris du barrage Donnacona en 2014 et de sa reconstruction en 2016 et 2017. Les gestionnaires de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) ont donc mené un projet de caractérisation des fosses durant l'été 2019 pour vérifier l'existence d'aires de repos du saumon et leur utilisation dans l'embouchure de la rivière.

L'objectif principal de cet exercice était de caractériser les fosses de repos potentielles et utilisées par le saumon atlantique lors de sa montaison, à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, entre le Pont du Fort-Jacques-Cartier et le barrage Donnacona. Afin d'établir un portrait complet de cet habitat indispensable dans le cycle de vie du saumon, une caractérisation physique des fosses a été effectuée, en plus de la pêche expérimentale. Les données récoltées comprenaient ainsi la granulométrie, la profondeur et la qualité de l'habitat.

Suite à l'analyse des données, différents constats ont pu être tirés. Tout d'abord, les fosses historiques (fosses de la Montaison et Romain-Boivin) sont toujours présentes et constituent un habitat de qualité possédant un bon potentiel de pêche. Quelques saumons ont même été observés par les pêcheurs dans la fosse de la Montaison. Aussi, les observations sur place ont permis de constater que l'aménagement de fosses supplémentaires n'était pas nécessaire étant donné la présence de 9 fosses au total, incluant les fosses historiques.

En somme, le projet mis en place a permis de mettre à jour les données sur l'habitat de repos du saumon atlantique à l'embouchure de la rivière, en plus de recueillir des données de pêche pertinentes qui pourront être utilisées ultérieurement pour évaluer une possible réouverture d'une pêche contingentée, à des endroits précis et sous certaines conditions. Ceci étant dit, des données complémentaires devront être récoltées dans différentes sections de la rivière afin d'éventuellement permettre la réouverture de la pêche.

La CBJC tient à remercier Héritage Faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, pour leur contribution financière au projet.

-30-

Source :
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
1-888-875-1120
Courriel: communication@cbjc.org